

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 19583 Numéro SIREN : 428 711 949 Nom ou dénomination : AIR LIQUIDE FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2021 sous le numéro de dépôt 42228

AIR LIQUIDE FINANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
AIR LIQUIDE FINANCE
6, rue Cognacq-Jay
75007 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIR LIQUIDE FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu’il n’y avait pas de point clé de l’audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d’entreprise

Nous attestons de l’existence, dans le rapport du conseil d’administration sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique d’achat ou d’échange, fournies en application des dispositions de l’article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l’identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommé commissaire aux comptes de la société AIR LIQUIDE FINANCE par votre assemblée générale du 16 décembre 2016 .

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Sébastien Lasou



AIR LIQUIDE FINANCE

Comptes au 31 décembre 2020

BILAN AIR LIQUIDE FINANCE

En milliers d'euros

ACTIF		31 décembre 2020			31 décembre 2019
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Capital souscrit non appelé	TOTAL I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 049		3 049	3 049
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Emballages commerciaux récupérables					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations		1		1	1
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts		11 976 637		11 976 637	13 238 775
Autres immobilisations financières					
TOTAL II		11 979 687		11 979 687	13 241 825
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et autres approvisionnement					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés					
Créances sociétés du groupe et autres		1 457 915		1 457 915	1 680 267
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		10 000		10 000	62 474
Instruments de trésorerie		222 645		222 645	103 515
Disponibilités		1 037 141		1 037 141	78 901
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		5		5	157
TOTAL III		2 727 706		2 727 706	1 925 314
Frais émission d'emprunts à évaluer	TOTAL IV	24 049		24 049	26 796
Primes de remboursements des obligations	TOTAL V	31 721		31 721	34 663
Ecarts de conversion actif	TOTAL VI	-		-	-
TOTAL DE L'ACTIF (I à VI)		14 763 163		14 763 163	15 228 598

BILAN AIR LIQUIDE FINANCE

En milliers d'euros

PASSIF	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	Avant approbation des comptes	
CAPITAUX PROPRES		
Capital	102 000	102 000
Primes d'émission	884	884
Réserves :		
- Réserve légale	10 801	7 200
- Réserves réglementées		
- Réserve générale		
- Réserve pour éventualités diverses		
- Fonds d'amortissement		
- Réserve de change		
Report à nouveau	46	33
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte)	56 801	72 013
Subventions d'investissements		
Autres provisions réglementées		
TOTAL I	170 532	182 130
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II	0	0
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 533	2 643
TOTAL III	1 533	2 643
DETTES		
Emprunts Obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	11 049 778	11 339 331
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	172 018	127 675
Emprunts et dettes financières divers	659 318	657 769
Avances et dépôts reçus des clients		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	575	637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes auprès de sociétés du groupe et autres	2 700 644	2 910 730
Dividendes		
Instruments de trésorerie	6 277	2 475
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	-	121
TOTAL IV	14 588 610	15 038 738
Ecarts de conversion passif	2 488	5 087
TOTAL DU PASSIF (I à V)	14 763 163	15 228 598

COMPTE DE RESULTAT AIR LIQUIDE FINANCE

En milliers d'euros

Compte de résultat	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Total produits d'exploitation (I)	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Charges externes	6 651	6 538
Impôts, taxes et versements assimilés	689	750
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Total charges d'exploitation (II)	7 340	7 288
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(7 340)	(7 288)
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	365 456	426 394
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change	0	0
Total produits financiers (III)	365 456	426 394
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 867	9 754
Intérêts et charges assimilées	268 916	297 483
Autres frais financiers	12 483	12 465
Différences négatives de change	2 869	2 089
Total charges financières (IV)	292 135	321 791
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	73 321	104 603
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	65 981	97 315
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2	1
IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 178	25 303
BENEFICE NET	56 801	72 013

Sommaire de l'annexe des comptes sociaux Air Liquide Finance

Annexe	6
A - REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
1. Principes généraux	6
2. Immobilisations incorporelles	6
3. Immobilisations financières	6
4. Prêts et emprunts	6
5. Créances et dettes	6
6. Charges à répartir sur plusieurs exercices	7
7. Provisions pour charges	7
8. Instruments financiers	7
9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement	8
B - NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	8
1. Incidences de la crise sanitaire sur les états financiers	8
2. Evènements significatifs de l'exercice	8
3. Immobilisations incorporelles	8
4. Immobilisations financières	9
5. Valeurs mobilières de placement	9
6. Capitaux propres	9
7. Provision pour charges	10
8. Etat des créances et des dettes	10
9. Détail des charges à payer	11
10. Détail des produits à recevoir	11
11. Frais d'émissions d'emprunts à étaler	12
12. Primes de remboursement des obligations	12
13. Produits constatés d'avance	12
14. Instruments de trésorerie	13
15. Intégration fiscale	13
16. Impôt sur le bénéfice	13
17. Engagements hors bilan	14
18. Comptes consolidés	14
19. Evènements postérieurs à la clôture	15

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes généraux

Les comptes de la société AIR LIQUIDE FINANCE sont établis conformément aux principes comptables en vigueur en France et en particulier ceux figurant dans le Plan Comptable Général et dans le Code de Commerce.

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 Air Liquide Finance applique le règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition. Un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, le fonds de commerce est déprécié.

3. Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur valeur historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des immobilisations financières est inférieure à leur valeur comptable.

4. Prêts et emprunts

Les prêts et emprunts figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Les prêts octroyés avec une maturité d'un an ou plus à l'origine sont classés au sein des immobilisations financières. Les prêts octroyés à moins d'un an à l'origine et les comptes courants de trésorerie mis en place avec les sociétés du groupe sont classés au sein des créances. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Le financement apporté par les sociétés du groupe est classé au sein des « emprunts et dettes diverses » pour les emprunts, et au sein des « dettes auprès des sociétés du groupe » pour les comptes courants de trésorerie et les titres négociables à court terme émis par l'intermédiaire de la filiale Air Liquide US LLC sur le marché américain (US commercial papers).

Le financement de source externe au groupe est classé au sein des « autres emprunts obligataires » pour les obligations et placements privés, et au sein des « emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit » pour les billets de trésorerie et les concours bancaires courants.

Les prêts et emprunts libellés en devise étrangère sont comptabilisés pour leur contre-valeur euros à la date de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice :

- Les prêts et emprunts sont revalorisés au cours de clôture
- Les écarts entre les valeurs historiques de comptabilisation et les revalorisations ci-dessus sont portés au bilan en « écarts de conversion »
- Les écarts de conversion actifs (pertes latentes de change non compensées) font l'objet d'une analyse spécifique. Une provision pour risques est éventuellement constituée en totalité dans le cas d'opérations non couvertes. Dans le cas d'opérations couvertes, aucune provision n'est constatée sauf à ce qu'un risque de perte résultant d'inefficacité partielle dans la relation de couverture ne soit identifié.

5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les différences résultant de la réévaluation des créances et des dettes libellées en devises étrangères au cours de la clôture de l'exercice sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (Ecart de conversion actif/passif).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les primes et frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés au bilan en charges à répartir et amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts. Au compte de résultat, les amortissements sont comptabilisés dans le poste charges externes pour les frais d'émission et dans le poste dotations aux amortissements, dépréciations et provisions des charges financières pour les primes d'émission.

7. Provisions pour charges

La méthode de l'impôt différé est appliquée pour l'établissement des comptes. L'impôt différé passif est constaté en provision pour impôt.

8. Instruments financiers

La société assure le financement à court terme et long terme des autres sociétés du Groupe, et à ce titre, contracte des prêts et comptes courants en devises étrangères.

Les entités opérationnelles du Groupe réalisent des achats et ventes de devises à terme avec Air Liquide Finance. Air Liquide Finance contracte à son tour et de façon symétrique des achats et ventes de devises à terme auprès de contreparties externes.

- Couverture de change

La société couvre le risque de change associé aux prêts et comptes courants en devises étrangères au moyen d'émissions obligataires ou emprunts directement émis dans la même devise et de divers instruments financiers, essentiellement des contrats à terme de change et des « cross-currency swaps ».

Au cas particulier des contrats de change à terme, la société comptabilise en résultat (en « Intérêts et charges assimilées ») l'effet report/déport (points de terme) de façon étalée sur la durée des instruments de couverture, en contrepartie du compte « instruments de trésorerie ».

Au cas particulier des « cross currency swaps », les intérêts sur chacune des jambes prêteuses et emprunteuses sont comptabilisés en résultat (en « Intérêts et charges assimilées ») au rythme où ils sont encourus, en contrepartie du compte « emprunts et dettes financières divers ».

Par symétrie, le résultat de change dégagé au titre des instruments de couverture est présenté au même moment et dans le même poste du compte de résultat que celui de l'élément couvert. De même, le résultat latent de la couverture est présenté pour la part change dans le même poste au sein des écarts de conversion actif ou passif que les écarts de conversion constatés pour les sous-jacents, en contrepartie du compte « Instruments de trésorerie ».

Lorsque les gains ou pertes de change d'un instrument à terme de couverture se réalisent avant que l'élément couvert n'impacte lui-même le compte de résultat, les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés au bilan dans le compte « instruments de trésorerie ». Ces gains ou pertes ne sont comptabilisés en compte de résultat que lorsque le gain ou la perte de change symétrique associé à l'élément couvert a impacté le compte de résultat.

Le cas échéant, en l'absence de relation de couverture tout instrument à terme est traité comme une position ouverte isolée :

- les pertes et gains de change réalisés sont comptabilisés au compte de résultat ;
- à la clôture de l'exercice, les pertes et gains de change latents sont enregistrés au bilan en instruments de trésorerie. Seules les pertes latentes impactent le compte de résultat, via la constitution d'une provision pour risques.

- **Couverture de taux**

Afin de se prémunir contre le risque de hausse de taux d'intérêt pouvant impacter le refinancement futur de certaines lignes de dettes, la société est amenée à contracter des instruments de taux couvrant l'effet des variations de taux d'intérêt entre la date de mise en place de la couverture et la date prévue de l'émission couverte. Cet effet se matérialise par une soulte, payée ou reçue à la date de l'émission couverte. Cette soulte est initialement comptabilisée en instruments de trésorerie, puis amortie sur la durée de vie de l'émission couverte.

9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale. Celles en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours du change à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes sont estimées sur la base de la valeur de marché des placements à la clôture et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation.

B - NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

1. Incidences de la crise sanitaire sur les états financiers

L'état d'urgence de santé publique à portée internationale a été déclaré par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020. Par la suite, la Covid-19 a été qualifiée de pandémie le 11 mars 2020.

Dans un contexte d'incertitude quant au fonctionnement des marchés financiers, Air Liquide Finance a renforcé sa liquidité auprès de ses partenaires bancaires. Par ailleurs, la société a refinancé début avril avec 2 mois d'anticipation, 1 milliard d'euros d'emprunts obligataires arrivant à échéance en juin 2020, en émettant un montant équivalent sur le marché EMTN (500 M€ à 5 ans et 500 M€ à 10 ans) et 100 M€ sous forme de placement privé à 5 ans. Ces diverses transactions n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité de la société au cours de l'année 2020.

Air Liquide Finance a par ailleurs analysé les indicateurs de perte de valeur des prêts accordés aux filiales du Groupe Air Liquide et n'a pas identifié d'éléments mettant en cause la valorisation des prêts au 31 décembre 2020.

2. Evènements significatifs de l'exercice

Le poste Produits Financiers a été négativement impacté sur la période par la diminution du taux d'intérêt moyen des prêts en euros accordés par la société à d'autres filiales du Groupe Air Liquide. Cette diminution s'explique en particulier par l'arrivée à échéance contractuelle en décembre 2019 d'un prêt de 2,1 milliards d'euros à Air Liquide International, accordé en 2014 au taux de 1,24% et remplacé par des prêts de montant inférieur au taux moyen de 0,40% correspondant aux conditions de marché à la date du remplacement.

3. Immobilisations incorporelles

Pour séparer les activités industrielles de l'activité de financement, L'Air Liquide S.A. a créé en 1999 la société Air Liquide Finance, filiale française détenue à 100%.

En 2001, L'Air Liquide S.A. a apporté à Air Liquide Finance l'activité de financement et de gestion des risques de taux et de trésorerie du Groupe et de ses filiales.

Ce fonds de commerce a été enregistré lors de l'apport pour une valeur de 3 049 milliers d'Euros. Au 31 décembre 2020, ce fonds ne fait l'objet d'aucune dépréciation.

4. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute au 1er janvier 2020	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31 décembre 2020
Participations	1			1
Prêts	13 238 775	185 508	(1 447 646)	11 976 637
Autres immobilisations financières				
Total	13 238 776	185 508	(1 447 646)	11 976 638

Air Liquide Finance détient à 100% Air Liquide US LLC afin d'emprunter, par émission d'US Commercial Papers, sur le marché américain.

La variation des immobilisations financières hors participation provient des remboursements et des nouveaux prêts accordés aux filiales du Groupe Air Liquide au cours de l'exercice.

Les diminutions des prêts au cours de l'exercice correspondent principalement au remboursement d'un prêt par Air Liquide International pour 525 millions d'euros, de l'effet de change sur les prêts à American Air Liquide à hauteur de 378 millions en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US, du remboursement d'un prêt à AL Japan pour 102 millions d'euros et du remboursement par anticipation d'un prêt à AL China pour 522 millions de CNY (68 millions d'euros).

La principale augmentation est le prêt de 110 millions d'euros accordé à ALFI (branche Large Industrie).

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Certificat de dépôt	-
Dépôt à terme	10 000
SICAV	-
Intérêts courus post comptés	-
Total	10 000

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 6 millions d'actions ordinaires au nominal de 17 euros.

	Au 31 décembre 2019 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2019 (suivant décision A.G.O. du 26.05.2020)	Augmentation de capital	Autres variations	Au 31 décembre 2020 (avant affectation du résultat)
<i>En milliers d'euros</i>					
Capital	102 000				102 000
Prime d'apport	884				884
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	7 200	3 601			10 801
Réserve de plus-values à long terme					
Autres réserves					
Report à nouveau	33	13			46
Résultat de l'exercice	72 013	(72 013)		56 801	56 801
Total	182 130	(68 399)	0	56 801	170 532

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 26 mai 2020, l'affectation du résultat 2019 inclut le versement des dividendes pour 68 400 milliers d'euros.

7. Provision pour charges

La variation des impôts différés passifs de 2020, s'explique essentiellement par l'amortissement sur l'année des primes et frais d'émission qui avaient fait l'objet d'une déduction fiscale immédiate lors d'exercices antérieurs.

Compte-tenu de ces amortissements, les impôts différés s'élèvent à 1 533 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 643 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

8. Etat des créances et des dettes

En milliers d'euros

CREANCES	Montants bruts au 31 décembre 2019	Montants bruts au 31 décembre 2020	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	13 238 775	11 976 637	1 739 055	10 237 582
Créances clients et comptes rattachés				
Créances sociétés du groupe et autres	1 680 268	1 457 915	1 457 915	
Total	14 919 043	13 434 552	3 196 970	10 237 582

En milliers d'euros

DETTES	Montants bruts au 31 décembre 2019	Montants bruts au 31 décembre 2020	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	11 339 331	11 049 778	1 580 023	4 282 352	5 187 403
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	127 675	172 018	172 018		
Autres emprunts et dettes financières	657 769	659 318	19 318		640 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales	637	575	575		
Dettes auprès de sociétés du groupe et autres	2 910 730	2 700 644	2 700 644		
Total	15 036 142	14 582 333	4 472 578	4 282 352	5 827 403

⁽¹⁾ La variation de l'endettement s'explique pour l'essentiel par :

- L'émission obligataire le 2 avril 2020 d'un Eurobond de 500 millions d'euros au taux fixe de 1% et arrivant à échéance le 2 avril 2025 ;

- L'émission obligataire le 2 avril 2020 d'un Euro Bond de 500 millions d'euros au taux fixe de 1,375% et arrivant à échéance le 2 avril 2030 ;
- Un nouvel emprunt privé le 30 mars 2020 avec la Commerzbank de 100 millions d'euros au taux fixe de 1.081% et arrivant à échéance le 31 mars 2025 ;
- Le remboursement le 9 juin 2020 d'un emprunt obligataire émis en juin 2010 pour 500 millions d'euros ;
- Le remboursement le 13 juin 2020 d'un emprunt obligataire émis en juin 2016 pour 500 millions d'euros ;
- La diminution des emprunts en dollar pour 372 millions d'euros en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US

⁽²⁾ Dont concours bancaires courants au 31 décembre 2020 : 9 879 milliers d'euros, et NEU CP « Negotiable European Commercial Paper » : 161 107 milliers d'euros.

9. Détail des charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Intérêts courus sur emprunts obligataires	90 585
Intérêts courus nets sur instruments de swaps (1)	1 002
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières divers	19 318
Intérêts courus sur emprunts et dettes auprès des sociétés du groupe	751
Autres intérêts courus (1)	137
Charges financières à payer	111 793
Autres charges à payer	12 665

(1) Ces intérêts sont comptabilisés au sein des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

10. Détail des produits à recevoir

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Intérêts courus sur prêts	109 289
Intérêts courus sur créances auprès des sociétés du groupe	1 416
Autres intérêts courus à recevoir	0
Produits financiers à recevoir	110 705

11. Frais d'émissions d'emprunts à étaler

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Frais d'émissions	26 796	2 101	(4 847)	24 049
Total	26 796	2 101	(4 847)	24 049

12. Primes de remboursement des obligations

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Primes relatives aux émissions 2019 et antérieures	34 663		(7 457)	27 205
Primes relatives aux émissions 2020		4 925	(410)	4 516
Total	34 663	4 925	(7 867)	31 721

13. Produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Variations 2020	31 décembre 2020
Produits à étaler sur instruments financiers	119	(119)	0
Autres	2	(2)	0
Total	121	(121)	0

14. Instruments de trésorerie

En milliers d'euros	31 décembre 2020
Instruments de trésorerie actif	
Soulttes versées au titre des opérations de couverture de taux (1)	108 501
Swaps de change sur prêts/emprunts Groupe	114 144
	222 645
Instruments de trésorerie passif	
Swap de change sur NEU CP et US Commercial Papers	1 545
Swaps de change sur prêt/emprunt Groupe	4 732
	6 277

(1) Valeur nette comptable après amortissement réalisé sur la durée des émissions dont le taux était couvert par le biais d'instruments dérivés de taux

15. Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Air Liquide Finance calcule sa provision pour impôts comme si elle était imposée séparément et paie son impôt à L'Air Liquide S.A., en tant que tête de groupe.

16. Impôt sur le bénéfice

Le total de l'impôt s'élève à 9 178 milliers d'euros contre 25 303 milliers d'euros au 31 décembre 2019. La charge d'impôt au 31 décembre 2020 s'analyse ainsi :

	Au 31/12/2020
- Impôt dû ⁽¹⁾	10 287
- Impôt différé ⁽²⁾	-1 109
- Charge d'impôt de l'exercice	9 178

- (1) Le résultat taxable est obtenu après affectation des réintégrations, des déductions, et des crédits d'impôts afférents à ce résultat. Sur l'exercice 2020, Air Liquide Finance dégage un bénéfice fiscal de 78 283 milliers d'euros. Le taux normal d'IS est de 28% et la contribution additionnelle de 3,3%. Les crédits d'impôts imputables s'élèvent à 9 821 milliers d'euros et proviennent des retenues à la source appliquées aux intérêts facturés aux filiales de certains pays.
- (2) L'effet des impôts différés de l'exercice 2020 s'élève à -1 109 milliers d'euros et provient essentiellement de l'amortissement sur l'année des primes et frais d'émission qui avaient fait l'objet d'une déduction fiscale immédiate lors d'exercices antérieurs.

17. Engagements hors bilan

- Engagements reçus :

Dans la mesure où Air Liquide Finance a pour seule activité le financement du Groupe, L'Air Liquide S.A. garantit les émissions faites par notre société. Air Liquide Finance exécute également des opérations de couverture des risques de change et de taux pour les filiales du Groupe. L'Air Liquide S.A. est amené à garantir ces opérations.

Le montant total des engagements reçus de L'Air Liquide S.A. au 31 décembre 2020 s'élève à 11,4 milliards d'euros.

Par ailleurs, Air Liquide Finance a reçu un engagement d'Air Liquide Oil and Gas Services pour un montant de 1,2 million de GBP.

- Information sur les instruments dérivés de taux d'intérêt :

(hors instruments de couvertures des risques de change et instruments contractés pour le compte des filiales du Groupe)

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2020	
	Nominale	Juste Valeur
Risque de taux	1 345 982	78 206
Swaps de taux / Treasury Lock	81 493	(11 694)
Cross Currency Swap	1 264 489	89 900
Options de taux	0	0
TOTAL	1 345 982	78 206

La juste valeur représente la valorisation de l'instrument dérivé qui est déterminée sur la base des données de marché à la date de clôture. La part change de la juste valeur est comptabilisée en instruments de trésorerie (Note 14).

Dans la mesure où ces instruments sont tous affectés à des opérations de couverture, les variations de juste valeur n'impactent pas de manière significative les comptes au 31 décembre 2020.

- Lignes de crédit

Air Liquide Finance dispose de sources de financement variées qui lui permettent de financer les besoins de L'Air Liquide S.A. ainsi que ceux des principales filiales du Groupe, que ce soit à long terme (lignes de crédit bancaires, émissions obligataires (en France ou à l'étranger) réservées à des investisseurs qualifiés) ou à court terme (en France, sous la forme de titres négociables à court terme dans le cadre d'un programme d'un montant maximum de 3 milliards d'euros et, aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale américaine, Air Liquide US, L.L.C., sous la forme de US Commercial Paper (USCP) dans le cadre d'un programme d'un montant maximum de 2 milliards de dollars américains).

Au 31 décembre 2020, le montant des lignes de crédit confirmées est de 3,6 milliards d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2019. Le montant total des lignes de crédit bilatérales s'élève à 1,1 milliard d'euros stable par rapport au 31 décembre 2019 et la ligne de crédit syndiquée s'élève à 2,5 milliards d'euros comme au 31 décembre 2019.

18. Comptes consolidés

Notre société est consolidée dans les comptes du groupe Air Liquide selon la méthode de l'intégration globale.

En application de l'article du code de commerce L 223-16, Air Liquide Finance, contrôlant de manière exclusive la filiale Air Liquide US LLC émettant des valeurs mobilières de placement admises aux négociations sur un marché réglementé (USCP), devrait établir des comptes consolidés.

Cependant, l'ensemble consolidé formé par Air Liquide Finance et sa filiale est d'importance négligeable dans la mesure où au 31 décembre 2020 :

- Les capitaux propres d'Air Liquide US LLC s'élèvent à 136 milliers de dollars avant résultat de 8 milliers de dollars
- Air Liquide Finance emprunte un montant total de 50 millions de dollars à Air Liquide US LLC qui émet des USCP pour le même montant soit 50 millions de dollars.

19. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

AIR LIQUIDE FINANCE

Société Anonyme au capital de 102.000.000 euros
Siège social : 6 rue Cognacq-Jay
75007 Paris
428 711 949 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MAI 2021**

***Résolution d'affectation du résultat des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2020***

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 56.801.447 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------|
| • Bénéfice de l'exercice | 56.801.447 euros |
| Auquel s'ajoutent : | |
| • Le surplus de la dotation à la réserve légale à hauteur de ce qui ramènera le compte « Réserve Légale » à 10.200.000 euros | 600.679 euros |
| • Le compte « Report à nouveau » bénéficiaire, soit | 45.745 euros |
| ----- | |
| • Formant ainsi un bénéfice distribuable de | 57.447.871 euros |
| • A la distribution d'un dividende total de soit 9,57 euros par action | 57.420.000 euros |
| ----- | |
| • Le solde au compte « Report à nouveau », soit | 27.871 euros |

Le dividende net total par action est de 9,57 euros.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 25 mai 2021.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividendes des trois exercices précédents, étant précisé qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions :

Exercice	Distribution globale	Dividende éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts	Dividende non éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts
2019	68.400.000 euros	68.400.000 euros Soit 11,40 euros par action	--
2018	88.920.000 euros	88.920.000 euros Soit 14,82 euros par action	--
2017	91.080.000 euros	91.080.000 euros Soit 15,18 euros par action	--

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président Directeur Général

DocuSigned by:

 F41B4B2B79084D5...

AIR LIQUIDE FINANCE

Société Anonyme au capital de 102.000.000 euros
Siège social : 6 rue Cognacq-Jay
75007 Paris
428 711 949 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION

établi par le Conseil d'administration
et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

A. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

Description générale

Afin de permettre au groupe Air Liquide (le "**Groupe**") de bénéficier d'économies d'échelle et de faciliter l'accès aux financements sur les marchés de capitaux (obligations et papier commercial), Air Liquide Finance centralise une large majorité des opérations de financement du Groupe.

Air Liquide Finance dispose de sources de financement variées qui lui permettent de financer les besoins de L'Air Liquide S.A. ainsi que ceux des principales filiales du Groupe que ce soit :

- à long terme par le biais de :
 - (i) lignes de crédit bancaires confirmées ; et
 - (ii) l'émission d'emprunts obligataires placés auprès d'investisseurs qualifiés en France ou à l'étranger ;

ou

- à court terme :
 - (i) en France, sous la forme de titres négociables à court terme dans le cadre d'un programme NEU CP (*Negotiable EUropean Commercial Paper*) d'un montant maximum de 3 milliards d'euros ; et
 - (ii) aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale américaine, Air Liquide US, L.L.C., sous la forme de *US Commercial Paper* (USCP) dans le cadre d'un programme d'un montant maximum de 2 milliards de dollars américains

(montant nominal total de titres en circulation au titre des deux programmes au 31 décembre 2020 : 0,2 milliard d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2019).

Air Liquide Finance assure également l'exécution des opérations de couverture des risques de change, de taux et de matières premières et d'énergie pour les filiales du Groupe situées dans des pays où la réglementation le permet.

Dans le cadre de ses activités de financement et de couverture, Air Liquide Finance bénéficie de garanties de L'Air Liquide S.A. (essentiellement émises sous forme de cautionnements solidaires) venant garantir les obligations de paiement de la Société à l'égard de ses contreparties bancaires, porteurs obligataires ou porteurs NEU CP, selon le cas. A ce titre, et aux termes d'un contrat conclu entre la Société et L'Air Liquide S.A. le 10 décembre 2019, la Société verse annuellement à L'Air Liquide S.A. une commission de garantie calculée sur la base du montant d'engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

La Société est par ailleurs le pivot du système de « *cash pooling* » du Groupe, permettant d'optimiser les ressources financières du Groupe.

Focus lignes de crédit bancaires

Au 31 décembre 2020, le montant total des lignes de crédit bancaires confirmées accordées à Air Liquide Finance est stable par rapport à 2019 (3,6 milliards d'euros). Ces lignes de crédit sont réparties de la manière suivante :

- 1,1 milliard d'euros de lignes de crédit bilatérales (stable par rapport au 31 décembre 2019). Au cours de l'exercice 2020, deux lignes de crédit bilatérales d'un montant de 100 millions d'euros et de 200 millions d'euros chacune ont été renouvelées respectivement pour des durées de 3 ans et 18 mois ; et
- 2,5 milliards d'euros de ligne de crédit syndiqué (stable par rapport au 31 décembre 2019). En novembre 2020, la ligne de crédit syndiquée (négociée en 2018 et amendée en 2019 pour prévoir un mécanisme d'indexation entre ses coûts financiers et des objectifs RSE) a été étendue d'un an, portant la maturité de la ligne à décembre 2025.

Focus emprunts obligataires

Air Liquide Finance procède régulièrement à des emprunts obligataires :

- dans le cadre de son programme EMTN d'un montant maximum de 12 milliards d'euros (montant nominal total de titres en circulation au 31 décembre 2020 : 6,2 milliards d'euros, contre 6,0 milliards d'euros au 31 décembre 2019) ; et
- en dehors dudit programme (montant nominal total de titres en circulation au 31 décembre 2020 : 3,3 milliards d'euros, contre 4,0 milliards d'euros au 31 décembre 2019) ;

les obligations bénéficiant dans chaque cas de la garantie de L'Air Liquide S.A.

En mars 2020, la Société a ainsi procédé à deux émissions obligataires garanties par L'Air Liquide S.A. au cours de l'exercice dont les caractéristiques sont les suivantes :

- une émission obligataire sous Programme EMTN, en format public, pour un montant de 1 milliard d'euros, réalisée en deux tranches :
 - (i) une tranche d'un montant de 500 millions d'euros avec un coupon de 1,000% et une maturité à 5 ans ; et
 - (ii) une tranche d'un montant de 500 millions d'euros avec un coupon de 1,375% et une maturité à 10 ans ; et
- une émission obligataire sous Programme EMTN, en format placement privé, pour un montant de 100 millions d'euros avec un coupon de 1,081% et une maturité à 5 ans.

En contrepartie, deux émissions obligataires d'un montant de 500 millions d'euros chacune ont été remboursées le 9 juin et le 13 juin 2020.

Focus prêts intra-groupe

Au 31 décembre 2020, Air Liquide Finance a accordé, directement ou indirectement, l'équivalent de 13,3 milliards d'euros de prêts et a reçu 3 milliards d'euros d'excédents de trésorerie, contre 15,3 milliards d'euros de prêts et 3,9 milliards d'excédents de trésorerie au 31 décembre 2019 (montants au coût historique). Ces opérations ont été réalisées dans 29 devises (principalement : euro, dollar américain, yen japonais, renminbi dollar singapourien). Le périmètre direct et indirect (incluant les filiales dont la trésorerie est centralisée localement avant d'être centralisée vers Air Liquide Finance) compte environ 400 filiales.

Focus centralisation de trésorerie

Lorsque la réglementation locale le permet, Air Liquide Finance centralise le solde des flux de trésorerie, via une centralisation physique directe ou indirecte de ces soldes (centralisation de trésorerie quotidienne) ou via des prêts-emprunts à terme échu.

En 2020, Air Liquide Finance a poursuivi la centralisation des soldes de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2020, la Société couvre 403 entités dans 27 pays différents (contre 394 entités dans 28 pays au 31 décembre 2019).

Focus instruments dérivés

En 2020, dans le cadre du Brexit ainsi que dans un effort global de mise à jour aux standards du marché et d'harmonisation de l'ensemble de ses contrats de couverture des risques de taux, de change et sur matières premières, Air Liquide Finance a signé avec des banques de premier rang localisées au sein de l'Union Européenne (en remplacement de conventions existantes avec des contreparties localisées au Royaume-Uni) six contrats-cadres relatifs aux opérations sur instruments dérivés à terme conformes au modèle établi en 2013 par la Fédération Bancaire Française ("FBF").

Environ 12.000 opérations de couverture de change, pour un total de 13,4 milliards d'euros équivalent, ont été traitées par Air Liquide Finance en 2020, en externe avec les contreparties financières ou avec les contreparties du Groupe.

Au titre du règlement européen EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*), Air Liquide Finance, entité centralisatrice des opérations financières du Groupe, a conservé en 2020, son statut d'entité non financière "NFC-", puisque toujours en dessous des seuils de compensation obligatoires pour les sociétés négociant des dérivés dans un objectif autre que la couverture des risques.

Evénements significatifs liés à la pandémie de Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19, la Société a défini et mis en place un plan de continuité d'activité visant à permettre la poursuite de l'ensemble de ses activités de financement et de couverture du Groupe (télétravail des équipes avec mise à disposition des outils nécessaires pour un travail à distance, permanence minimum assurée pour les activités nécessitant une présence physique). En vue d'assurer la gestion des besoins de liquidité du Groupe, la Société a par ailleurs mis en place une politique de financement adaptée, notamment par le biais (i) d'un renforcement de sa liquidité auprès de ses partenaires bancaires, (ii) d'émissions obligataires réalisées dans le cadre de son programme EMTN afin d'anticiper les échéances obligataires de juin 2020 et (iii) d'émissions NEU CP (avec un suivi au jour le jour l'évolution des marchés de financement court terme et des initiatives menées par la Banque Centrale Européenne et la Banque de France en lien avec la réouverture des marchés). Ces diverses transactions n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2020.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2020, Air Liquide Finance a accru et systématisé le contrôle des seuils de cash pooling par les entités dont elle centralise directement la trésorerie. Ces contrôles seront étendus aux autres entités centralisatrices intermédiaires du Groupe et le Département Trésorerie Groupe s'assurera de leur pratique, même s'ils sont réalisés localement et donc pas directement sous la responsabilité d'Air Liquide Finance.

En 2021, Air Liquide Finance poursuivra ses efforts de centralisation de la trésorerie des filiales du Groupe en fonction des besoins identifiés.

Dans le cadre de ses engagements climatiques rendus publics le 23 mars 2021, le Groupe Air Liquide étudie la possibilité de contracter des achats d'énergie renouvelable virtuels (VPPA: Virtual Power Purchase Agreement) qui sont considérés comme des instruments financiers dérivés. La durée de tels contrats peut aller jusqu'à 15 ans. Si une entité du Groupe devait décider de contracter un (des) VPPA, Air Liquide Finance serait l'entité contractante vis à vis de la contrepartie externe et mettrait en place un contrat interne miroir.

Air Liquide Finance s'est porté volontaire pour être, en 2019, un *Early Adopter* de la solution G4C (*Swift Global Payment Innovation for Corporate*), visant à améliorer la traçabilité et la réconciliation des paiements transfrontaliers, via le réseau Swift. Air Liquide Finance a finalisé la phase pilote menée par Swift, avec l'éditeur Kyriba et la Société Générale. En 2020, G4C a été implémentée avec la BNPP (principale banque de paiements internationaux d'Air Liquide Finance). D'autres banques sont en cours d'intégration en 2021.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Lors de son Sustainability Day tenu le 23 mars, le Groupe Air Liquide a rendu public ses engagements dans les domaines environnementaux, sociétaux et de gouvernance. A cette occasion, le Groupe a annoncé que Air Liquide Finance rendra public durant le 1^{er} semestre 2021 son 'Sustainable Finance Framework' (Document de référence en matière de finance durable). A l'issue de cette publication, Air Liquide Finance prévoit de procéder à sa première émission obligataire verte.

Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

En tant que société financière du Groupe, Air Liquide Finance est principalement confrontée à des risques financiers et des risques numériques.

La crise sanitaire actuelle, non spécifique à la Société, liée à la propagation mondiale de la Covid-19, augmente certains de ces facteurs de risques, pour lesquels la Société a appliqué des mesures de gestion adaptées. S'agissant des risques numériques, la Société a ainsi intensifié les actions de sensibilisation des équipes à la fraude et au vol de données personnelles et confidentielles et ajusté ses capacités de connexion et les paramètres de sécurité pour un télétravail élargi, tout en maintenant le dispositif de détection et traitement des incidents significatifs. Différentes mesures prudentielles ont par ailleurs été prises pour renforcer la liquidité du groupe Air Liquide à court et moyen terme et contribuer ainsi à sa résilience (se reporter au paragraphe "*Événements significatifs liés à la pandémie de Covid-19*" du présent Rapport de Gestion").

Risques Financiers

La Politique financière de la Société précise les principes de gestion des risques financiers auxquels l'expose son activité. Dans ce cadre, la Société a défini et revoit régulièrement les termes des procédures financières qui interdisent notamment toute opération spéculative en particulier sur les instruments financiers.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont les suivants :

- les risques de **contrepartie** et de **liquidité** : les risques de contrepartie et de liquidité sont principalement liés (i) aux encours de placements à **court terme** (essentiellement l'activité de dépôt court terme en cas de défaut d'une des banques clés d'Air Liquide Finance et, dans une moindre mesure, perte de valeur liée à l'utilisation de SICAVs pour une partie du portefeuille), (ii) aux encours d'instruments dérivés de couverture (portant sur la valeur de marché positive des opérations qui serait perdue en cas de défaut d'une ou plusieurs contreparties, et le besoin de substituer de nouvelles couvertures dans des conditions potentiellement moins favorables) et (iii) aux **lignes de crédit** contractées avec chaque établissement financier (correspondant à l'indisponibilité de la facilité lors d'un tirage). Pour plus d'information concernant les risques de contrepartie et de liquidité au 31 décembre 2020 et les mesures de gestion desdits risques, se reporter au paragraphe 2.1 de la section intitulée "*Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle*" du Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A. et à la note 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A.
- le risque de **change** : ce risque lié aux fluctuations des devises concerne une centaine de filiales du Groupe. Ces filiales utilisent principalement des contrats de change à terme mis en place par l'intermédiaire d'Air Liquide Finance (contrepartie interne de négociation des opérations de couverture), à l'exception des pays dans lesquels les réglementations locales l'interdisent. En 2020, Air Liquide Finance a traité avec ses contreparties financières externes environ 12.000 opérations de change à des fins de couverture, pour un total de 13,4 milliards équivalent euros. Pour plus d'information concernant le risque de change au 31 décembre 2020 et les mesures de gestion dudit risque, se reporter au paragraphe 2.2 de la section intitulée "*Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle*" du Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A. et aux notes 24.3 et 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A.
- le risque de **taux** : le risque de taux est essentiellement lié à la fluctuation des flux futurs sur la dette lorsque celle-ci est indexée sur des taux variables. En cas de hausse significative des taux d'intérêt lors des renouvellements à venir des émissions obligataires, Air Liquide Finance pourrait se trouver dans l'obligation de consacrer une partie plus importante des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles du Groupe au service de la dette. Au 31 décembre 2020, 57 contrats d'échange de taux et de devises étaient en vie, pour 20 devises différentes et un montant de 1.3 milliards d'euros (contrepartie euro au taux de clôture de la devise concernée). Pour plus d'information concernant le risque de taux au 31 décembre 2020 et les mesures de gestion dudit risque, se reporter au paragraphe 2.3 de la section intitulée "*Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle*" du Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A. et aux notes 24.3 et 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A.
- le risque sur les **matières premières (contrats d'énergie)**: ce risque est lié aux fluctuations des prix sur les matières premières (augmentation des coûts à l'achat et variation de la marge qui pourrait en résulter) qui nécessitent, pour certains contrats

conclus par les filiales du Groupe, qu'une couverture soit mise en place par Air Liquide Finance à l'aide de produits dérivés sur matières premières (couvertures mises en place par la Société auprès de ses contreparties bancaires et répliquées simultanément en miroir par la Société auprès des filiales concernées). Il est précisé que les opérations de couverture relatives aux contrats d'achats de matières premières sont conclues pour répondre aux besoins de l'activité courante du Groupe pour utilisation dans le processus industriel et non à des fins spéculatives. En 2020, 56 opérations sur matières premières ont été réalisées, majoritairement avec des filiales européennes, pour un nominal d'environ 98 millions d'euros. Ces transactions ont essentiellement consisté en des swaps d'échanges de conditions fixes / variables sur du gaz naturel, du pétrole, de l'électricité et du CO². Pour plus d'information concernant le risque sur les matières premières au 31 décembre 2020 et les mesures de gestion dudit risque, se reporter à la note 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A.

- le risque lié à la **notation financière** : pour accéder aux marchés des capitaux, Air Liquide Finance a recours à une notation financière de son Programme NEU CP et de son Programme EMTN (et des émissions y afférentes) des agences Standard & Poor's et Moody's. Comme tout programme soumis à notation, Air Liquide Finance pourrait subir un impact défavorable sur sa capacité à se financer sur les marchés à des conditions favorables et à refinancer sa dette si les agences de notation venaient à dégrader significativement cette notation en dessous de son niveau actuel, du fait d'un niveau de dette plus élevé que prévu ou pour d'autres raisons déterminées par les agences.

Risques Numériques

Les activités de la Société, ses savoirs-faire et plus largement ses relations avec ses partenaires dépendent d'un fonctionnement de plus en plus dématérialisé et numérique. Ce fonctionnement s'appuie sur des systèmes d'information et des réseaux de communication interdépendants tant aux plans fonctionnel et technique qu'humain. Pour se prémunir contre les risques d'intrusion, d'usurpation d'identité ou cyber, des processus dédiés ont été mis en place et les systèmes d'information renforcés (par exemple chiffrement des fichiers de chargement de données dans le système de paiements de la Société et des principales holdings du Groupe).

Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

En tant que société financière du Groupe, Air Liquide Finance porte près de 90% de l'endettement total du Groupe. L'endettement net élevé auquel la Société fait face, qu'il soit contracté en interne ou en externe, sert à effectuer des prêts à court ou long terme aux filiales du Groupe afin de permettre la poursuite des activités du Groupe tant en France qu'à l'international (se reporter à la section ci-dessus « *Focus prêts intra-groupe* »).

Indicateurs clés de performance de nature non financière

Air Liquide Finance a mis en place un certain nombre d'indicateurs internes pour mesurer sa performance, appelés GFTIs (*General Financing & Treasury Indicators*). Ces indicateurs sont semestriels et certains d'entre eux sont de nature non financière.

Les indicateurs non financiers mis en place par la Société permettent notamment de mesurer la performance d'Air Liquide Finance dans la gestion et le suivi de ses relations bancaires (diversité, rating, qualité de la relation, contrats-cadres, pouvoirs bancaires) ainsi que la performance de ses équipes.

Utilisation des instruments financiers

Nous vous invitons à vous reporter aux sections ci-dessus « *Description générale* », « *Focus emprunts obligataires* » et « *Focus instruments dérivés* ».

Risques financiers liés au changement climatique

Conformément aux articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 1° du Code de commerce, il est précisé que la Société ne présente pas de risques financiers directs liés au changement climatique, et n'a donc pas mis en œuvre de mesures en ce sens.

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Principes généraux

Les principes de prudence établis au niveau du Groupe, et mis en œuvre par l'intermédiaire de la Société en matière de financement et de gestion des risques, ont été maintenus en 2020 :

- une poursuite de la diversification des sources de financement et une répartition des échéances de remboursement, afin de minimiser le risque de refinancement ;
- la couverture de la dette court terme par des lignes de crédit confirmées ;
- une couverture du risque de taux permettant d'assurer une visibilité du coût de financement en ligne avec les décisions d'investissements long terme ;
- le financement des investissements dans la devise des flux de trésorerie générés, afin de bénéficier d'une couverture de change naturelle ; et
- une centralisation permanente des besoins et excédents de trésorerie.

La Société se conforme aux procédures financières mises en place au niveau du Groupe en matière de contrôle des risques financiers et qui précisent les principes et modalités de gestion des risques financiers auxquels est exposée la Société de par son activité. Pour plus d'information concernant la gestion des risques liés à l'activité d'Air Liquide Finance, se reporter au paragraphe 2 de la section intitulée « *Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle* » du Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A. ainsi qu'à la note 25.1 des comptes consolidés de L'Air Liquide S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que reproduits dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A.

Les activités sont gérées sur la base d'une forte ségrégation des tâches, en utilisant une plateforme de négociation multilatérale, un logiciel de gestion de trésorerie et une plateforme de communication reliée au réseau bancaire Swift.

Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Au présent rapport sont annexées, conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

B. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France et prises de contrôle (au cours de l'exercice)

Néant.

Activité des filiales et participations

Notre Société détient à 100% la société Air Liquide US, L.L.C. qui présente en 2020 un résultat net de 7.900 USD.

C. SUCCURSALES

Néant.

D. INSTALLATIONS CLASSÉES

Notre Société ne détient aucune installation de cette nature.

E. PRÊTS DE TRÉSORERIE INTERENTREPRISES

Néant.

F. PRÉSENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucun chiffre d'affaires n'a été généré au même titre que l'exercice précédent.

La Société n'a enregistré aucun produit d'exploitation au 31 décembre 2020, au même titre que l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont atteint la somme de 7.339.557 euros pour 7.287.906 euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à (7.339.557) euros alors qu'il atteignait la somme de (7.287.906) euros au 31 décembre 2019.

Le résultat financier s'établit à 73.321.844 euros contre 104.603.885 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 65.982.287 euros contre 97.315.979 euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel fait ressortir un bénéfice de 714 euros alors qu'il dégagait un résultat positif à hauteur de 990 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par un bénéfice de 56.801.447 euros contre un bénéfice de 72.013.576 euros pour l'exercice précédent.

Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 56.801.447 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Bénéfice de l'exercice 56.801.447 euros

Auquel s'ajoutent :

- Le surplus de la dotation à la réserve légale à hauteur de 600.679 euros
ce qui ramènerait le compte « Réserve Légale » à 10.200.000 euros.
- le compte « Report à nouveau » bénéficiaire, soit 45.745 euros

-
- Formant ainsi un bénéfice distribuable de 57.447.871 euros
A la distribution d'un dividende total de 57.420.000 euros
soit 9,57 euros par action
-

- Le solde au compte « Report à nouveau », soit 27.871 euros

Le dividende net par action serait de 9,57 euros.

Le paiement des dividendes soit 57.420.000 euros serait effectué à compter du 25 mai 2021.

En outre, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes des trois exercices précédents, étant précisé qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions :

Exercice	Distribution globale	Dividende éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts	Dividende non éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts
2019	68.400.000 euros	68.400.000 euros Soit 11,40 euros par action	--
2018	88.920.000 euros	88.920.000 euros Soit 14,82 euros par action	--
2017	91.080.000 euros	91.080.000 euros Soit 15,18 euros par action	--

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous informons que la Société n'a pris en charge, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune dépense ni charge visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Tableau des résultats financiers

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-102 du Code du commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2020, la Société n'a pas de salarié et que les salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient aucune participation dans le capital de la Société dans le cadre d'une gestion collective ou à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs.

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS OU D'ACTIONS GRATUITES DE LA SOCIÉTÉ AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

Enfin, nous vous rappelons, conformément aux dispositions légales, que la Société est détenue à 99,99 % par L'Air Liquide S.A.

La Société compte deux actionnaires, L'Air Liquide S.A. et Azerus S.A.S. (détentrice d'une action).

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

DocuSigned by:
Fabienne Leconaisier
F41B4B2B79084D5...

ANNEXE 1

Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients

Néant.

ANNEXE 2

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a/ Capital Social	72 000 000	72 000 000	72 000 000	102 000 000	102 000 000
b/ Nombre d'actions ordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
c/ Nombre d'actions à dividende prioritaire					
II RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
a/ Chiffre d'affaires hors taxes					
b/ Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	144 478 525	135 128 778	179 568 646	107 070 687	73 846 741
c/ Impôts sur les bénéfices	40 591 632	34 581 620	51 051 752	25 303 392	9 178 317
d/ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	97 079 725	91 058 004	118 949 163	72 013 576	56 801 447
e/ Montant des bénéfices distribués					
III RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a/ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	17.31	16.76	21.42	13.63	10.78
b/ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	16.18	15.18	19.82	12.00	9.47
c/ Dividende versé	97 080 000	91 080 000	88 920 000	68 400 000	57 420 000
IV PERSONNEL					
a/ Nombre de salariés					
b/ Montant de la masse salariale					
c/ Montant des versements au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)					

AIR LIQUIDE FINANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
AIR LIQUIDE FINANCE
6, rue Cognacq-Jay
75007 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIR LIQUIDE FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu’il n’y avait pas de point clé de l’audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d’entreprise

Nous attestons de l’existence, dans le rapport du conseil d’administration sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique d’achat ou d’échange, fournies en application des dispositions de l’article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l’identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommé commissaire aux comptes de la société AIR LIQUIDE FINANCE par votre assemblée générale du 16 décembre 2016 .

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Sébastien Lasou



AIR LIQUIDE FINANCE

Comptes au 31 décembre 2020

BILAN AIR LIQUIDE FINANCE

En milliers d'euros

ACTIF		31 décembre 2020			31 décembre 2019
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Capital souscrit non appelé	TOTAL I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 049		3 049	3 049
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Emballages commerciaux récupérables					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations		1		1	1
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts		11 976 637		11 976 637	13 238 775
Autres immobilisations financières					
TOTAL II		11 979 687		11 979 687	13 241 825
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et autres approvisionnement					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés					
Créances sociétés du groupe et autres		1 457 915		1 457 915	1 680 267
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		10 000		10 000	62 474
Instruments de trésorerie		222 645		222 645	103 515
Disponibilités		1 037 141		1 037 141	78 901
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		5		5	157
TOTAL III		2 727 706		2 727 706	1 925 314
Frais émission d'emprunts à évaluer	TOTAL IV	24 049		24 049	26 796
Primes de remboursements des obligations	TOTAL V	31 721		31 721	34 663
Ecarts de conversion actif	TOTAL VI	-		-	-
TOTAL DE L'ACTIF (I à VI)		14 763 163		14 763 163	15 228 598

BILAN AIR LIQUIDE FINANCE

En milliers d'euros

PASSIF	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	Avant approbation des comptes	
CAPITAUX PROPRES		
Capital	102 000	102 000
Primes d'émission	884	884
Réserves :		
- Réserve légale	10 801	7 200
- Réserves réglementées		
- Réserve générale		
- Réserve pour éventualités diverses		
- Fonds d'amortissement		
- Réserve de change		
Report à nouveau	46	33
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte)	56 801	72 013
Subventions d'investissements		
Autres provisions réglementées		
TOTAL I	170 532	182 130
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II	0	0
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 533	2 643
TOTAL III	1 533	2 643
DETTES		
Emprunts Obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	11 049 778	11 339 331
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	172 018	127 675
Emprunts et dettes financières divers	659 318	657 769
Avances et dépôts reçus des clients		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	575	637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes auprès de sociétés du groupe et autres	2 700 644	2 910 730
Dividendes		
Instruments de trésorerie	6 277	2 475
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	-	121
TOTAL IV	14 588 610	15 038 738
Ecarts de conversion passif	2 488	5 087
TOTAL DU PASSIF (I à V)	14 763 163	15 228 598

COMPTE DE RESULTAT AIR LIQUIDE FINANCE

En milliers d'euros

Compte de résultat	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Total produits d'exploitation (I)	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Charges externes	6 651	6 538
Impôts, taxes et versements assimilés	689	750
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Total charges d'exploitation (II)	7 340	7 288
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(7 340)	(7 288)
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	365 456	426 394
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change	0	0
Total produits financiers (III)	365 456	426 394
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 867	9 754
Intérêts et charges assimilées	268 916	297 483
Autres frais financiers	12 483	12 465
Différences négatives de change	2 869	2 089
Total charges financières (IV)	292 135	321 791
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	73 321	104 603
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	65 981	97 315
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2	1
IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 178	25 303
BENEFICE NET	56 801	72 013

Sommaire de l'annexe des comptes sociaux Air Liquide Finance

Annexe	6
A - REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
1. Principes généraux	6
2. Immobilisations incorporelles	6
3. Immobilisations financières	6
4. Prêts et emprunts	6
5. Créances et dettes	6
6. Charges à répartir sur plusieurs exercices	7
7. Provisions pour charges	7
8. Instruments financiers	7
9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement	8
B - NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	8
1. Incidences de la crise sanitaire sur les états financiers	8
2. Evènements significatifs de l'exercice	8
3. Immobilisations incorporelles	8
4. Immobilisations financières	9
5. Valeurs mobilières de placement	9
6. Capitaux propres	9
7. Provision pour charges	10
8. Etat des créances et des dettes	10
9. Détail des charges à payer	11
10. Détail des produits à recevoir	11
11. Frais d'émissions d'emprunts à étaler	12
12. Primes de remboursement des obligations	12
13. Produits constatés d'avance	12
14. Instruments de trésorerie	13
15. Intégration fiscale	13
16. Impôt sur le bénéfice	13
17. Engagements hors bilan	14
18. Comptes consolidés	14
19. Evènements postérieurs à la clôture	15

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes généraux

Les comptes de la société AIR LIQUIDE FINANCE sont établis conformément aux principes comptables en vigueur en France et en particulier ceux figurant dans le Plan Comptable Général et dans le Code de Commerce.

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 Air Liquide Finance applique le règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition. Un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, le fonds de commerce est déprécié.

3. Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur valeur historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des immobilisations financières est inférieure à leur valeur comptable.

4. Prêts et emprunts

Les prêts et emprunts figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Les prêts octroyés avec une maturité d'un an ou plus à l'origine sont classés au sein des immobilisations financières. Les prêts octroyés à moins d'un an à l'origine et les comptes courants de trésorerie mis en place avec les sociétés du groupe sont classés au sein des créances. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Le financement apporté par les sociétés du groupe est classé au sein des « emprunts et dettes diverses » pour les emprunts, et au sein des « dettes auprès des sociétés du groupe » pour les comptes courants de trésorerie et les titres négociables à court terme émis par l'intermédiaire de la filiale Air Liquide US LLC sur le marché américain (US commercial papers).

Le financement de source externe au groupe est classé au sein des « autres emprunts obligataires » pour les obligations et placements privés, et au sein des « emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit » pour les billets de trésorerie et les concours bancaires courants.

Les prêts et emprunts libellés en devise étrangère sont comptabilisés pour leur contre-valeur euros à la date de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice :

- Les prêts et emprunts sont revalorisés au cours de clôture
- Les écarts entre les valeurs historiques de comptabilisation et les revalorisations ci-dessus sont portés au bilan en « écarts de conversion »
- Les écarts de conversion actifs (pertes latentes de change non compensées) font l'objet d'une analyse spécifique. Une provision pour risques est éventuellement constituée en totalité dans le cas d'opérations non couvertes. Dans le cas d'opérations couvertes, aucune provision n'est constatée sauf à ce qu'un risque de perte résultant d'inefficacité partielle dans la relation de couverture ne soit identifié.

5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les différences résultant de la réévaluation des créances et des dettes libellées en devises étrangères au cours de la clôture de l'exercice sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (Ecart de conversion actif/passif).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les primes et frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés au bilan en charges à répartir et amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts. Au compte de résultat, les amortissements sont comptabilisés dans le poste charges externes pour les frais d'émission et dans le poste dotations aux amortissements, dépréciations et provisions des charges financières pour les primes d'émission.

7. Provisions pour charges

La méthode de l'impôt différé est appliquée pour l'établissement des comptes. L'impôt différé passif est constaté en provision pour impôt.

8. Instruments financiers

La société assure le financement à court terme et long terme des autres sociétés du Groupe, et à ce titre, contracte des prêts et comptes courants en devises étrangères.

Les entités opérationnelles du Groupe réalisent des achats et ventes de devises à terme avec Air Liquide Finance. Air Liquide Finance contracte à son tour et de façon symétrique des achats et ventes de devises à terme auprès de contreparties externes.

- Couverture de change

La société couvre le risque de change associé aux prêts et comptes courants en devises étrangères au moyen d'émissions obligataires ou emprunts directement émis dans la même devise et de divers instruments financiers, essentiellement des contrats à terme de change et des « cross-currency swaps ».

Au cas particulier des contrats de change à terme, la société comptabilise en résultat (en « Intérêts et charges assimilées ») l'effet report/déport (points de terme) de façon étalée sur la durée des instruments de couverture, en contrepartie du compte « instruments de trésorerie ».

Au cas particulier des « cross currency swaps », les intérêts sur chacune des jambes prêteuses et emprunteuses sont comptabilisés en résultat (en « Intérêts et charges assimilées ») au rythme où ils sont encourus, en contrepartie du compte « emprunts et dettes financières divers ».

Par symétrie, le résultat de change dégagé au titre des instruments de couverture est présenté au même moment et dans le même poste du compte de résultat que celui de l'élément couvert. De même, le résultat latent de la couverture est présenté pour la part change dans le même poste au sein des écarts de conversion actif ou passif que les écarts de conversion constatés pour les sous-jacents, en contrepartie du compte « Instruments de trésorerie ».

Lorsque les gains ou pertes de change d'un instrument à terme de couverture se réalisent avant que l'élément couvert n'impacte lui-même le compte de résultat, les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés au bilan dans le compte « instruments de trésorerie ». Ces gains ou pertes ne sont comptabilisés en compte de résultat que lorsque le gain ou la perte de change symétrique associé à l'élément couvert a impacté le compte de résultat.

Le cas échéant, en l'absence de relation de couverture tout instrument à terme est traité comme une position ouverte isolée :

- les pertes et gains de change réalisés sont comptabilisés au compte de résultat ;
- à la clôture de l'exercice, les pertes et gains de change latents sont enregistrés au bilan en instruments de trésorerie. Seules les pertes latentes impactent le compte de résultat, via la constitution d'une provision pour risques.

- **Couverture de taux**

Afin de se prémunir contre le risque de hausse de taux d'intérêt pouvant impacter le refinancement futur de certaines lignes de dettes, la société est amenée à contracter des instruments de taux couvrant l'effet des variations de taux d'intérêt entre la date de mise en place de la couverture et la date prévue de l'émission couverte. Cet effet se matérialise par une soulte, payée ou reçue à la date de l'émission couverte. Cette soulte est initialement comptabilisée en instruments de trésorerie, puis amortie sur la durée de vie de l'émission couverte.

9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale. Celles en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours du change à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes sont estimées sur la base de la valeur de marché des placements à la clôture et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation.

B - NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

1. Incidences de la crise sanitaire sur les états financiers

L'état d'urgence de santé publique à portée internationale a été déclaré par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020. Par la suite, la Covid-19 a été qualifiée de pandémie le 11 mars 2020.

Dans un contexte d'incertitude quant au fonctionnement des marchés financiers, Air Liquide Finance a renforcé sa liquidité auprès de ses partenaires bancaires. Par ailleurs, la société a refinancé début avril avec 2 mois d'anticipation, 1 milliard d'euros d'emprunts obligataires arrivant à échéance en juin 2020, en émettant un montant équivalent sur le marché EMTN (500 M€ à 5 ans et 500 M€ à 10 ans) et 100 M€ sous forme de placement privé à 5 ans. Ces diverses transactions n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité de la société au cours de l'année 2020.

Air Liquide Finance a par ailleurs analysé les indicateurs de perte de valeur des prêts accordés aux filiales du Groupe Air Liquide et n'a pas identifié d'éléments mettant en cause la valorisation des prêts au 31 décembre 2020.

2. Evènements significatifs de l'exercice

Le poste Produits Financiers a été négativement impacté sur la période par la diminution du taux d'intérêt moyen des prêts en euros accordés par la société à d'autres filiales du Groupe Air Liquide. Cette diminution s'explique en particulier par l'arrivée à échéance contractuelle en décembre 2019 d'un prêt de 2,1 milliards d'euros à Air Liquide International, accordé en 2014 au taux de 1,24% et remplacé par des prêts de montant inférieur au taux moyen de 0,40% correspondant aux conditions de marché à la date du remplacement.

3. Immobilisations incorporelles

Pour séparer les activités industrielles de l'activité de financement, L'Air Liquide S.A. a créé en 1999 la société Air Liquide Finance, filiale française détenue à 100%.

En 2001, L'Air Liquide S.A. a apporté à Air Liquide Finance l'activité de financement et de gestion des risques de taux et de trésorerie du Groupe et de ses filiales.

Ce fonds de commerce a été enregistré lors de l'apport pour une valeur de 3 049 milliers d'Euros. Au 31 décembre 2020, ce fonds ne fait l'objet d'aucune dépréciation.

4. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute au 1er janvier 2020	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31 décembre 2020
Participations	1			1
Prêts	13 238 775	185 508	(1 447 646)	11 976 637
Autres immobilisations financières				
Total	13 238 776	185 508	(1 447 646)	11 976 638

Air Liquide Finance détient à 100% Air Liquide US LLC afin d'emprunter, par émission d'US Commercial Papers, sur le marché américain.

La variation des immobilisations financières hors participation provient des remboursements et des nouveaux prêts accordés aux filiales du Groupe Air Liquide au cours de l'exercice.

Les diminutions des prêts au cours de l'exercice correspondent principalement au remboursement d'un prêt par Air Liquide International pour 525 millions d'euros, de l'effet de change sur les prêts à American Air Liquide à hauteur de 378 millions en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US, du remboursement d'un prêt à AL Japan pour 102 millions d'euros et du remboursement par anticipation d'un prêt à AL China pour 522 millions de CNY (68 millions d'euros).

La principale augmentation est le prêt de 110 millions d'euros accordé à ALFI (branche Large Industrie).

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Certificat de dépôt	-
Dépôt à terme	10 000
SICAV	-
Intérêts courus post comptés	-
Total	10 000

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 6 millions d'actions ordinaires au nominal de 17 euros.

	Au 31 décembre 2019 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2019 (suivant décision A.G.O. du 26.05.2020)	Augmentation de capital	Autres variations	Au 31 décembre 2020 (avant affectation du résultat)
<i>En milliers d'euros</i>					
Capital	102 000				102 000
Prime d'apport	884				884
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	7 200	3 601			10 801
Réserve de plus-values à long terme					
Autres réserves					
Report à nouveau	33	13			46
Résultat de l'exercice	72 013	(72 013)		56 801	56 801
Total	182 130	(68 399)	0	56 801	170 532

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 26 mai 2020, l'affectation du résultat 2019 inclut le versement des dividendes pour 68 400 milliers d'euros.

7. Provision pour charges

La variation des impôts différés passifs de 2020, s'explique essentiellement par l'amortissement sur l'année des primes et frais d'émission qui avaient fait l'objet d'une déduction fiscale immédiate lors d'exercices antérieurs.

Compte-tenu de ces amortissements, les impôts différés s'élèvent à 1 533 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 643 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

8. Etat des créances et des dettes

En milliers d'euros

CREANCES	Montants bruts au 31 décembre 2019	Montants bruts au 31 décembre 2020	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	13 238 775	11 976 637	1 739 055	10 237 582
Créances clients et comptes rattachés				
Créances sociétés du groupe et autres	1 680 268	1 457 915	1 457 915	
Total	14 919 043	13 434 552	3 196 970	10 237 582

En milliers d'euros

DETTES	Montants bruts au 31 décembre 2019	Montants bruts au 31 décembre 2020	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	11 339 331	11 049 778	1 580 023	4 282 352	5 187 403
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	127 675	172 018	172 018		
Autres emprunts et dettes financières	657 769	659 318	19 318		640 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales	637	575	575		
Dettes auprès de sociétés du groupe et autres	2 910 730	2 700 644	2 700 644		
Total	15 036 142	14 582 333	4 472 578	4 282 352	5 827 403

⁽¹⁾ La variation de l'endettement s'explique pour l'essentiel par :

- L'émission obligataire le 2 avril 2020 d'un Eurobond de 500 millions d'euros au taux fixe de 1% et arrivant à échéance le 2 avril 2025 ;

- L'émission obligataire le 2 avril 2020 d'un Euro Bond de 500 millions d'euros au taux fixe de 1,375% et arrivant à échéance le 2 avril 2030 ;
- Un nouvel emprunt privé le 30 mars 2020 avec la Commerzbank de 100 millions d'euros au taux fixe de 1.081% et arrivant à échéance le 31 mars 2025 ;
- Le remboursement le 9 juin 2020 d'un emprunt obligataire émis en juin 2010 pour 500 millions d'euros ;
- Le remboursement le 13 juin 2020 d'un emprunt obligataire émis en juin 2016 pour 500 millions d'euros ;
- La diminution des emprunts en dollar pour 372 millions d'euros en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US

⁽²⁾ Dont concours bancaires courants au 31 décembre 2020 : 9 879 milliers d'euros, et NEU CP « Negotiable European Commercial Paper » : 161 107 milliers d'euros.

9. Détail des charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Intérêts courus sur emprunts obligataires	90 585
Intérêts courus nets sur instruments de swaps (1)	1 002
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières divers	19 318
Intérêts courus sur emprunts et dettes auprès des sociétés du groupe	751
Autres intérêts courus (1)	137
Charges financières à payer	111 793
Autres charges à payer	12 665

(1) Ces intérêts sont comptabilisés au sein des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

10. Détail des produits à recevoir

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Intérêts courus sur prêts	109 289
Intérêts courus sur créances auprès des sociétés du groupe	1 416
Autres intérêts courus à recevoir	0
Produits financiers à recevoir	110 705

11. Frais d'émissions d'emprunts à étaler

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Frais d'émissions	26 796	2 101	(4 847)	24 049
Total	26 796	2 101	(4 847)	24 049

12. Primes de remboursement des obligations

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Primes relatives aux émissions 2019 et antérieures	34 663		(7 457)	27 205
Primes relatives aux émissions 2020		4 925	(410)	4 516
Total	34 663	4 925	(7 867)	31 721

13. Produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Variations 2020	31 décembre 2020
Produits à étaler sur instruments financiers	119	(119)	0
Autres	2	(2)	0
Total	121	(121)	0

14. Instruments de trésorerie

En milliers d'euros	31 décembre 2020
Instruments de trésorerie actif	
Soulttes versées au titre des opérations de couverture de taux (1)	108 501
Swaps de change sur prêts/emprunts Groupe	114 144
	222 645
Instruments de trésorerie passif	
Swap de change sur NEU CP et US Commercial Papers	1 545
Swaps de change sur prêt/emprunt Groupe	4 732
	6 277

(1) Valeur nette comptable après amortissement réalisé sur la durée des émissions dont le taux était couvert par le biais d'instruments dérivés de taux

15. Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Air Liquide Finance calcule sa provision pour impôts comme si elle était imposée séparément et paie son impôt à L'Air Liquide S.A., en tant que tête de groupe.

16. Impôt sur le bénéfice

Le total de l'impôt s'élève à 9 178 milliers d'euros contre 25 303 milliers d'euros au 31 décembre 2019. La charge d'impôt au 31 décembre 2020 s'analyse ainsi :

	Au 31/12/2020
- Impôt dû ⁽¹⁾	10 287
- Impôt différé ⁽²⁾	-1 109
- Charge d'impôt de l'exercice	9 178

- (1) Le résultat taxable est obtenu après affectation des réintégrations, des déductions, et des crédits d'impôts afférents à ce résultat. Sur l'exercice 2020, Air Liquide Finance dégage un bénéfice fiscal de 78 283 milliers d'euros. Le taux normal d'IS est de 28% et la contribution additionnelle de 3,3%. Les crédits d'impôts imputables s'élèvent à 9 821 milliers d'euros et proviennent des retenues à la source appliquées aux intérêts facturés aux filiales de certains pays.
- (2) L'effet des impôts différés de l'exercice 2020 s'élève à -1 109 milliers d'euros et provient essentiellement de l'amortissement sur l'année des primes et frais d'émission qui avaient fait l'objet d'une déduction fiscale immédiate lors d'exercices antérieurs.

17. Engagements hors bilan

- Engagements reçus :

Dans la mesure où Air Liquide Finance a pour seule activité le financement du Groupe, L'Air Liquide S.A. garantit les émissions faites par notre société. Air Liquide Finance exécute également des opérations de couverture des risques de change et de taux pour les filiales du Groupe. L'Air Liquide S.A. est amené à garantir ces opérations.

Le montant total des engagements reçus de L'Air Liquide S.A. au 31 décembre 2020 s'élève à 11,4 milliards d'euros.

Par ailleurs, Air Liquide Finance a reçu un engagement d'Air Liquide Oil and Gas Services pour un montant de 1,2 million de GBP.

- Information sur les instruments dérivés de taux d'intérêt :

(hors instruments de couvertures des risques de change et instruments contractés pour le compte des filiales du Groupe)

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2020	
	Nominale	Juste Valeur
Risque de taux	1 345 982	78 206
Swaps de taux / Treasury Lock	81 493	(11 694)
Cross Currency Swap	1 264 489	89 900
Options de taux	0	0
TOTAL	1 345 982	78 206

La juste valeur représente la valorisation de l'instrument dérivé qui est déterminée sur la base des données de marché à la date de clôture. La part change de la juste valeur est comptabilisée en instruments de trésorerie (Note 14).

Dans la mesure où ces instruments sont tous affectés à des opérations de couverture, les variations de juste valeur n'impactent pas de manière significative les comptes au 31 décembre 2020.

- Lignes de crédit

Air Liquide Finance dispose de sources de financement variées qui lui permettent de financer les besoins de L'Air Liquide S.A. ainsi que ceux des principales filiales du Groupe, que ce soit à long terme (lignes de crédit bancaires, émissions obligataires (en France ou à l'étranger) réservées à des investisseurs qualifiés) ou à court terme (en France, sous la forme de titres négociables à court terme dans le cadre d'un programme d'un montant maximum de 3 milliards d'euros et, aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale américaine, Air Liquide US, L.L.C., sous la forme de US Commercial Paper (USCP) dans le cadre d'un programme d'un montant maximum de 2 milliards de dollars américains).

Au 31 décembre 2020, le montant des lignes de crédit confirmées est de 3,6 milliards d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2019. Le montant total des lignes de crédit bilatérales s'élève à 1,1 milliard d'euros stable par rapport au 31 décembre 2019 et la ligne de crédit syndiquée s'élève à 2,5 milliards d'euros comme au 31 décembre 2019.

18. Comptes consolidés

Notre société est consolidée dans les comptes du groupe Air Liquide selon la méthode de l'intégration globale.

En application de l'article du code de commerce L 223-16, Air Liquide Finance, contrôlant de manière exclusive la filiale Air Liquide US LLC émettant des valeurs mobilières de placement admises aux négociations sur un marché réglementé (USCP), devrait établir des comptes consolidés.

Cependant, l'ensemble consolidé formé par Air Liquide Finance et sa filiale est d'importance négligeable dans la mesure où au 31 décembre 2020 :

- Les capitaux propres d'Air Liquide US LLC s'élèvent à 136 milliers de dollars avant résultat de 8 milliers de dollars
- Air Liquide Finance emprunte un montant total de 50 millions de dollars à Air Liquide US LLC qui émet des USCP pour le même montant soit 50 millions de dollars.

19. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

AIR LIQUIDE FINANCE

Société Anonyme au capital de 102.000.000 euros
Siège social : 6 rue Cognacq-Jay
75007 Paris
428 711 949 RCS Paris

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

établi par le Conseil d'administration
et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 25 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous vous demanderons également de vous prononcer sur le renouvellement du mandat des administrateurs.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur ce rapport.

CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention nouvelle donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous précisons cependant qu'il existe une convention conclue et autorisée au cours d'un exercice antérieur dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- un prêt intra-groupe (*inter-co. term loan agreement*) conclu le 13 juin 2016 entre la Société (en tant que prêteur) et Air Liquide International (en tant qu'emprunteur), d'un montant en principal de 1.000.000.000 d'euros, portant intérêt au taux de 2,066 % l'an et venant à échéance en juin 2028.

Le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour lui permettre d'établir son rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS DE LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement, indirectement ou par personne interposée, entre les dirigeants ou actionnaires significatifs de la Société et son unique filiale (Air Liquide US, L.L.C.), autres que des conventions courantes et conclues à des conditions normales.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, en application de l'article L. 225-17 alinéa 1 du Code de commerce et conformément à l'article 10 des statuts de la Société, est composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, nommés pour des mandats d'une année, renouvelables.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration comprend six membres, à savoir :

Prénom, nom et fonction (nommés pour 1 année)	Echéance du mandat
Fabienne Lecorvaisier Président du Conseil d'administration, Directeur Général et administrateur	Echéance : AGO, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 12 2020
Jacques Molgo Directeur Général Délégué, administrateur,	Echéance : AGO, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 12 2020
Yves Bataillon-Debès Administrateur	Echéance : AGO, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 12 2020
François de Carvalho Administrateur	Echéance : AGO, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 12 2020
François Legroux Administrateur	Echéance : AGO, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 12 2020
Guillaume Serey Administrateur	Echéance : AGO, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 12 2020

En vertu de l'article L. 823-20 5° du Code de commerce, le Conseil n'a pas créé de comité d'audit, la société la contrôlant étant elle-même soumise à l'obligation de désignation d'un comité d'audit.

La composition du Conseil d'administration est conforme à la réglementation applicable à la Société. Il n'a cependant été procédé à la désignation d'aucun administrateur indépendant.

La Société ne se réfère à aucun Code de gouvernement d'entreprise à ce jour, étant précisé que la société la contrôlant se réfère elle-même volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

Un règlement intérieur a été adopté afin de préciser les modalités de la participation aux séances du Conseil par visioconférence ou télécommunication.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, chaque membre du Conseil se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du Président du Conseil, par ailleurs dirigeant de la Société.

Le Conseil est régulièrement informé par le Directeur Général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société.

Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activités.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs représentant le tiers au moins de ses membres peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, prendre l'initiative de la convocation.

Les convocations peuvent être effectuées par tous moyens, même verbalement.

La présence de la moitié au moins des membres en fonctions est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs assistant à la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du Président du Conseil d'administration est prépondérante.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil.

En outre, le Conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signées par le Président de séance et au moins par un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à deux (2) reprises ; le taux de participation des administrateurs était de 100%.

Éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration ainsi que les éventuelles limitations de pouvoirs qui lui sont imposées par le Conseil d'administration.

Il est précisé, à titre d'ordre interne et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, que le Conseil d'administration a fixé, lors de sa séance du 23 mai 2018, les conditions dans lesquelles Madame Fabienne Lecorvaisier pourra mettre en œuvre et/ou déléguer les pouvoirs afférents aux opérations bancaires, de financements, de trésorerie ou de couverture réalisées par la Société.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

Éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué est investi des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il est précisé, à titre d'ordre interne et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, que le Conseil d'administration a fixé, lors de sa séance du 23 mai 2018, les conditions dans lesquelles Monsieur Jacques Molgo pourra mettre en œuvre et/ou déléguer les pouvoirs afférents aux opérations bancaires, de financements, de trésorerie ou de couverture réalisées par la Société.

Le Directeur Général Délégué doit être âgé de moins de 65 ans.

Mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de :

- Madame Fabienne Lecorvaisier
- Monsieur Jacques Molgo
- Monsieur Yves Bataillon-Debès
- Monsieur François de Carvalho
- Monsieur François Legroux
- Monsieur Guillaume Serey

arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nous vous proposons de :

- renouveler les mandats de Madame Fabienne Lecorvaisier et de Messieurs Jacques Molgo, Yves Bataillon-Debès, François de Carvalho, François Legroux et Guillaume Serey,
- nommer Monsieur Jérôme Pelletan en qualité d'administrateur en adjonction ;

pour une période d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux :

Mandataires sociaux	Fonctions et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris étrangères)	
	Sociétés	Mandats et fonctions
Madame Fabienne Lecorvaisier	L'Air Liquide SA	Directeur Général Adjoint, en charge des Finances, de la Gestion et du Secrétariat Général Membre du Comité d'Audit
	Air Liquide Finance	Président Directeur Général / Administrateur
	Air Liquide International	Administrateur

Mandataires sociaux	Fonctions et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris étrangères)	
	Sociétés	Mandats et fonctions
Madame Fabienne Lecorvaisier	The Hydrogen Company	Administrateur
	Air Liquide Eastern Europe	Administrateur
	Air Liquide US, L.L.C.	Chairman / Manager
	Air Liquide International Corporation	Executive Vice President
	American Air Liquide Holdings, Inc.	Director
	Sanofi	Administrateur / Présidente du Comité d'Audit
	Association Nationale des Sociétés par Actions	Administrateur
Monsieur Jacques Molgo	L'Air Liquide SA	Directeur Financier Adjoint
	Air Liquide Finance	Directeur Général Délégué / Administrateur
	Air Liquide Participations	Administrateur
	Orsay-RE	Administrateur
	AL-RE	Administrateur
	Société d'Oxygène de d'Acétylène d'Extrême-Orient	Administrateur
	Air Liquide Investissements d'Avenir et de Démonstration	Administrateur

Mandataires sociaux	Fonctions et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris étrangères)	
	Sociétés	Mandats et fonctions
	Air Liquide (China) Holding Co., Ltd.	Director
	Air Liquide US, L.L.C.	Manager / Secretary
	Association Française des Trésoriers d'Entreprise	Administrateur
Monsieur Yves Bataillon-Debès	L'Air Liquide SA	Responsable Achats Groupe
	Air Liquide Finance	Administrateur
	Oilfield Hire and Services Limited	Director
	Air Liquide Oil and Gas Limited	Director
Monsieur François de Carvalho	L'Air Liquide SA	Directeur du Contrôle Financier Groupe
	Air Liquide Finance	Administrateur
	Assur-Orsay	Administrateur
	Société Anonyme Française Peroune	Administrateur
	Singapore Employment Company Air Liquide Pte. Ltd.	Director
Monsieur François Legroux	L'Air Liquide SA	Directeur Corporate Finance
	Air Liquide Finance	Administrateur
	Air Liquide Participations	Administrateur

Mandataires sociaux	Fonctions et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris étrangères)	
	Sociétés	Mandats et fonctions
Monsieur François Legroux	Air Liquide Middle East	Administrateur
	GASAL Company (Q.S.C)	Director
	Air Liquide Afrique	Administrateur
Monsieur Guillaume Serey (à compter du 26 mai 2020)	L'Air Liquide SA	Directeur Trésorerie & Financements Groupe
	Air Liquide Finance	Administrateur

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-37-4 et de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, les articles 9 et 16 à 22 des statuts de la Société prévoient les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (statuts qui sont disponibles au siège de la Société).

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé :

Néant.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Compte tenu de l'actionnariat de la Société, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés et expliqués conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

Structure du capital de la Société

Les renseignements figurent dans le rapport de gestion.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les statuts prévoient une clause d'agrément.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Néant.

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel. Il convient de souligner que la Société n'a pas de salarié.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

Les renseignements sur les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration figurent ci-dessus.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Dans un souci de transparence, nous vous invitons à vous reporter à la section « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » figurant aux pages 205 à 206 du Chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel 2020 de L'Air Liquide S.A. qui mentionne certains contrats auxquels la société Air Liquide Finance est partie et qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société L'Air Liquide S.A et, in fine, de la Société.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration